



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER



**Préfecture
Cabinet du préfet**

Service interministériel de défense et de protection civile

Affaire suivie par : Marie LE FRANC

Tél : 04 70 48 30 26

marie.lefranc@allier.gouv.fr

Moulins, le 29/06/2017

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le président de la chambre du
commerce et de l'industrie de l'Allier



Objet : adaptation du plan Vigipirate à la posture estivale

Pièces jointes :

- fiche relative aux signalements des situations suspectes
- fiche relative à l'attaque aux véhicules béliers – recommandations et bonnes pratiques

Les congés estivaux vont prochainement débuter et entraîner des déplacements importants de personnes vers leurs lieux de villégiature et de grands rassemblements pour des événements sportifs, culturels, religieux ou festifs. Le Gouvernement a décidé d'adapter en conséquence la posture Vigipirate.

La précédente adaptation avait été décidée pour assurer le bon déroulement des élections présidentielle et législatives face à une menace terroriste élevée. La persistance de la menace impose que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection de la population pendant la période sensible des vacances estivales. C'est pourquoi la nouvelle posture Vigipirate "Été 2017" est effective depuis le 23 juin et le restera jusqu'à la rentrée scolaire, le 4 septembre prochain.

L'exigence d'un haut niveau de vigilance nécessite le maintien du plan Vigipirate au niveau « sécurité renforcée – risque attentat », soit le deuxième niveau sur les trois que comporte le plan.

Les axes d'efforts portent sur la protection accrue :

- des zones touristiques ;
- des moyens de transports ;
- des lieux d'affluence.

... / ...



... / ...

Dans ce contexte, les espaces de commerce, culturels et de loisirs représentent des espaces vulnérables au sein desquels des actions de sensibilisation et d'information doivent être conduites afin de renforcer la vigilance des personnes qui y travaillent et de celles qui les fréquentent. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint deux fiches élaborées par le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), l'une relative aux signalements des situations suspectes et l'autre relative aux attaques aux véhicules béliers.

Par ailleurs, les exploitants et gestionnaires sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction de la fluctuation de la fréquentation saisonnière. À ce titre, les responsables de sécurité des espaces de commerce, culturels et de loisirs peuvent me présenter des demandes motivées visant à autoriser la présence d'agents privés de sécurité sur la voie publique, à proximité de leur site ou à étendre leur vidéoprotection aux abords immédiats de la voie publique.

Les documents ci-joints ainsi qu'un ensemble de liens et autres documents utiles en lien avec Vigipirate et la menace terroriste sont également disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Allier dans une rubrique spécialement consacrée à la menace terroriste : <http://www.allier.gouv.fr/menace-terroriste-r384.html>.

Je vous saurais gré de diffuser largement ce courrier et ses pièces jointes à l'ensemble de votre réseau et de vos partenaires.

Le service interministériel de défense et de protection civile ainsi que les forces de sécurité intérieure sont à votre disposition dans la mise en œuvre de la posture estivale Vigipirate.

Pour le préfet,
le secrétaire général,


Dominique SCHUFFENECKER